

dans le voisinage du colonel Wyndham, pour 12/6 l'acre. J'ai payé mes rentes régulièrement comme je peux le faire voir par mes reçus,.... mais au mois de septembre dernier, les récoltes ayant manqué, et mes sous-fermiers ne pouvant me payer, j'ai été dans l'impossibilité de pouvoir solder mes rentes; en conséquence de quoi, on m'a ordonné, vers la fin de novembre, d'abandonner la ferme. J'écrivis aussitôt à M. Atkins, lui représentant l'état désastreux dans lequel je me trouvais; je le priais d'avoir pitié de moi, et que je paierais fidèlement ce qui lui était dû, le plutôt possible; j'avais donné lecture de cette lettre au révé. M. Dalton, respectable curé de Newport. Je ne reçus aucune réponse, ni à cette lettre ni à deux autres qui la suivirent.... Je m'informai alors du Dr. Twiss, si M. Atkins lui avait donné quelques renseignemens à mon égard, il me dit: que M. Atkins avait quitté l'endroit afin d'éviter tout arrangement avec moi, jusqu'à ce que la saisie fût exécutée; alors je lui demandai huit ou quinze jours de délai; il me répondit: que les instructions de M. Atkins étaient de ne pas me donner une seule heure. Alors M. Maunsell, rapporte qu'après avoir consulté des gens de loi, qui lui dirent que la conduite de M. Atkins était illégale et injuste, il eut la folie de barricader sa maison; mais, ajoute-t-il: "je donnai ordre à mes gens de ne point troubler la paix; ce qu'ils observèrent, à l'exception d'un, qui jeta une petite pierre, et environ deux pots d'eau; ce qui fut suivi d'une décharge subite des fusils de la police, qui tua deux personnes, un domestique et une servante, dont les noms sont Henry Bouchier et Bridget Gardiner. Je ne pensais pas, et je ne pense pas encore que la police eut le droit de faire ainsi feu dans de semblables occasions."

Cette affaire aura quelques suites; M. Fitzpatrick, solliciteur, a fait application aux jurés de Newport, afin de recevoir les dépositions de M. Maunsell. Il a aussi demandé à la cour de faire comparaître le sous-sheriff, M. Going pour rendre compte de sa conduite aux prochaines assises; et si on le refuse, comme il paraît que ce sera le cas, il doit s'adresser à la cour du *ban de la Reine* pour obtenir un *warrant*, concernant la poursuite de cette cause.

—Nous lisons dans l'*Univers* les détails suivans de l'évasion du prince Louis-Napoléon:

"Nous recevons la lettre suivante, qui, en relevant une seule circonstance dans le récit présenté par le *Sicéle* et le *Constitutionnel* sur la négociation suivie au sujet de la mise en liberté du prince Louis-Napoléon, laisse subsister et confirme tous les autres faits que nous avons rapportés:

"Monsieur, — A propos de l'évasion du prince Napoléon-Louis, vous vous rappelez les négociations suivies pour lui faire obtenir sa liberté. Mais votre article contient une énonciation inexacte que je vous prie de vouloir bien rectifier.

"Il résulterait de votre récit que le prince Napoléon aurait consenti à signer une lettre approuvée par quelques membres de la Chambre et annotée par M. Duchâtel. C'est le contraire qui a eu lieu. Cette lettre le prince Louis a refusé de la signer, positivement, formellement, et il en a fait connaître les motifs, puisés dans le sentiment de ce qu'il croyait devoir à sa dignité.

"Chargé par le vertueux père du prince Napoléon de négocier la mise en liberté du prince, je considère comme un devoir de rétablir des faits que vous avez présentés de telle sorte que le *Messenger* a pu y voir une demande en grâce. Or, il est certain que le prince n'a adressé ni au Roi, ni à ses ministres aucune demande de ce genre. Il a même déclaré qu'il aimait mieux mourir prisonnier que de se plier à des exigences qui répugnaient à l'énergie de son caractère et à ses convictions.

"Je compte, Monsieur, sur votre loyauté pour l'insertion de cette lettre.

"Recevez, etc.

SIXVÈSTRE POGGIOLI.

"Paris, le 28 mai 1846."

"Il paraît certain que le prince Louis Bonaparte a franchi, vers quatre heures du soir, le jour même de son évasion, la frontière de la Belgique. En quittant son appartement, à sept heures du matin, le prince, en costume d'ouvrier, portait sous son bras une planche de sa propre bibliothèque. Il avait pris la précaution de raser ses moustaches et ses favoris, ce qui l'a rendu complètement méconnaissable. Un cabriolet l'attendait au dehors de la ville; il y est monté avec son valet de chambre: celui-ci, très connu des habitans de Nam, avait fait le tour de la ville pour le rejoindre.

"Le prince s'est rendu directement à St. Quentin, où il a pris la poste, et

est parti aussitôt pour Valenciennes. En route, ayant largement payé les postillons, il leur a recommandé de faire diligence, car il voulait atteindre, disait-il, un riche Anglais qui se rendait à Bruxelles. Arrivé à Valenciennes vers deux heures et demi de l'après-midi, le prince s'est arrêté un instant et a demandé au maître de poste s'il consentirait à garder sa voiture, son intention étant de partir par le chemin de fer pour Bruxelles et de revenir dans quelques jours. Ayant reçu une réponse affirmative, le prince Louis, avant même que son valet de chambre eût réglé son compte de voyage, s'est rendu par une rue détournée à la station du chemin de fer et a profité du premier convoi. Il a dû arriver à Bruxelles dans la soirée du 25, jour de son évasion.

—Il paraît que les incendies en France sont aussi communs qu'ici: à St. Maurice-en-Rivière, onze maisons habitées par douze ménages ont été la proie des flammes. A Moncoi, une tuilerie et une maison couverte en chaume ont été consumées. Un autre incendie considérable a détruit les bâtimens du sieur Lejeune, rue Poissonnière, 13.

—Vendredi dernier, William Gibbon, un respectable contracteur, a mis fin à ses jours, en se jetant délibérément de dessus le bateau à vapeur *Briannia* dans la rivière; il avait auparavant rempli ses poches de pierres. Quelques matelots ont essayé de le sauver, mais sans succès.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Nous lisons dans la *Gazette de Lyon*:

"Le sacre de Mgr. Pavy, évêque d'Alger, a eu lieu hier à Saint-Jean, avec toute la pompe et toute la majesté que notre primatiale sait déployer en pareille circonstance. S. E. le cardinal-archevêque, assisté des évêques de Belley et d'Autun, faisait la consécration. Mgr. Blanchet, évêque de l'Orlégon, était présent à la cérémonie."

—Le sacre de Mgr. Alouvy, évêque élu de Pamiers, aura lieu dimanche prochain, 31 mai, à huit heures précises du matin, dans la belle chapelle gothique des sœurs de Bon-Secours, rue Notre-Dame des Champs, no. 12 bis.

Le nouveau prélat est en ce moment en retraite au séminaire d'Issy. Le prélat consécrateur sera Mgr. l'évêque de Montpellier, assisté de Mgr. l'évêque d'Evreux et de Mgr. Courvez, évêque de Bidua, vicaire apostolique de la Malaisie.

HANOVRE.

—Les rongistes de la ville épiscopale de Hildesheim venaient de parodier fort joyeusement, selon leur coutume, les cérémonies du culte, sous la direction du prédicant Wolff de Brunswick, et cette sacrilège comédie n'y avait pas eu le moindre retentissement, lorsque l'un des sectaires voulant se donner une sorte de célébrité littéraire, imagina d'envoyer au *Correspondant de Hambourg* une pompeuse description de la fête. Or, le vieux roi de Hanovre, qui quelquefois a la fantaisie de se faire lire cette feuille, y trouva cet essai littéraire. Indigné de la farce sacrilège qui à son insu, venait d'être jouée dans ses Etats, il fit adresser au gouverneur de cette province une sévère réprimande, et lui prescrivit de prévenir le directeur de la secte, qu'en cas de récidive, il serait appréhendé au corps, et condamné, en outre, à une amende de 50 écus. Quelques uns même disent que cette première amende lui a été sur-le-champ imposée, car le vieux roi n'entend pas raillerie sur l'article des profanations religieuses, et l'autorité supérieure de la province ne crut pas pouvoir mieux faire pour repaître son incurie, que d'en faire porter la peine à celui qui avait appelé sur elle la disgrâce royale. Maintenant, les rongistes n'ont plus d'autre moyen de s'assembler que d'aller se réunir à leurs amis du Brunswick.

CHINE.

—La mission de Chine est arrivée au Caire le 7 mai. L'édit de l'empereur de Chine portant, outre la liberté de conscience obtenue précédemment, la restitution des églises, sauf celles converties depuis leur confiscation en pagodes ou en maisons particulières, la punition des mandarins récalcitrans, etc., etc., a été publiée à Canton le 18 mars. L'original a été remis à M. Callery le 20 mars. Il porte ce document à Paris, et il partira d'Alexandrie par le prochain paquebot anglais.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Accident.—Hier, vers midi, trois hommes creusaient dans la rue des Commissaires, vis-à-vis *Commercial Hotel*, à une profondeur de douze pieds, pour y faire passer un canal, lorsque tout-à-coup, la terre qui avait été jetée sur les bords de l'excavation retomba dans la fosse, et couvrit entièrement les corps des trois infortunés. On parvint à les retirer au bout de dix minutes, mais ils étaient sans mouvemens. Deux d'entre eux furent immédiatement transportés à l'hôpital. Mais on désespéra de la vie de M. Drake le contracteur, qui est un homme âgé.

Minerve.

—Dans les années 1816, 1817 et 1818, St. Jean de Terre-Neuve souffrit sérieusement du feu. En 1816, 130 maisons furent brûlées, 1500 personnes